

APPEL À PROJETS CONJOINTS TUNISIE-QUÉBEC

FORMULAIRE BUDGÉTAIRE

Les montants pour le Québec doivent être entrés en dollars canadiens (CAD). Le maximum est de 45 000 CAD par année.

Les montants pour la Tunisie doivent être entrés en dinars tunisiens (TND). Le maximum est de 100 000 TND par année.

Catégories FRQ ¹	Catégories MESRS	Année 1		Année 2		Année 3	
		Québec	Tunisie	Québec	Tunisie	Québec	Tunisie
Soutien aux étudiantes et étudiants — rémunération, bourses et compléments de bourses	Contrat de prestation de services (pour le personnel non permanent avec une priorité donnée au post doc)						
Soutien au personnel administratif et hautement qualifié	S/O						
Honoraires et dédommagement (Conférencières et conférenciers invités, chercheuses et chercheurs invités, services ou	Organisation et participation aux manifestations scientifiques liées directement au projet						

expertises, artistes professionnels, participants et participantes à l'étude)							
Frais de déplacement et de séjour liés à la recherche et pour congrès	Frais de voyages et indemnités journalières						
Frais de télécommunication, matériel et équipements	Acquisition de petit matériel scientifique, logistique et consommables						
Ressources liées aux activités cliniques	Frais d'analyses et de traitement des échantillons						
Frais de diffusion et de transfert de connaissances	Frais de publication et de dépôt requis						
Total							

Budget total demandé aux FRQ (maximum de 135 000 CAD pour les 3 années)

:Budget total demandé au MESRS (maximum de 300 000 TND pour les 3 années)

¹ Afin de s'assurer d'entrer des dépenses admissibles, les chercheurs et chercheuses du Québec sont invités à se référer à la section 8 des [Règles générales communes](#) des FRQ.